

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025**

Régulièrement convoqué le 20 février 2026, le conseil municipal s'est réuni le 25 février 2026 à 20h30, sous la présidence du maire, Michèle DORIN.

Présents : Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Julie JUGNET, Philippe CACCIABUE, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES, Antoine BELICARD, Thierry SERRA.

Membres démissionnaires : Charlene JENLINSKI-TISSIER

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 15 janvier 2026 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance. Il a également été voté à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Statuts de la bibliothèque
- Convention mise à disposition du SIG de l'ATD71
- Convention Territoire Globale 2026/2027
- Convention d'occupation du sous-sol de la mairie
- Bail épicerie « Chez Simone »
- Déclassement d'un chemin communal du domaine public
- Suppression / Création de poste
- Avancement de grade
- Questions diverses

1) Statuts de la bibliothèque

En début de séance, les bénévoles de la bibliothèque de St Pierre le Vieux sont venus présenter leur projet de municipalisation de la bibliothèque. En effet, depuis sa création, la bibliothèque est un relais de celle de Trambly. Elle en dépend pour tous les échanges de livres de la Bibliothèque Départementale de prêt de Saône et Loire (BDSL), ce qui entraîne un surcroît de travail non négligeable pour les bénévoles de Trambly. En dehors de ces échanges, il n'y a pas de relations particulières entre les bénévoles des 2 structures. C'est la raison pour laquelle les bénévoles de Saint Pierre souhaitent devenir autonomes et demandent à devenir une bibliothèque municipale. Ce changement n'entraînera pas de charge supplémentaire pour la commune qui continuera de verser une subvention proportionnelle au nombre d'habitants. Il ne sera pas nécessaire de créer un budget annexe. Seule une ligne au budget sera à ajouter. Une convention entre la BDSL et la commune de Saint Pierre sera signée.

Après délibération, le conseil accepte à 8 voix pour et 1 abstention la création d'une bibliothèque municipale après que le relais de Saint Pierre ait quitté l'association d'origine. Le conseil valide le versement d'une somme correspondant à 3€ par habitants.

2) Convention mise à disposition du SIG de l'ATD71

En tant qu'adhérent à l'ATD71 (Agence Technique Départementale de Saône et Loire), nous utilisons leur outil cartographique X Map. Suite à la dernière mise à jour, nous avons la possibilité de bénéficier des dernières fonctionnalités disponibles sans surcoût. Après exposé, le conseil valide à l'unanimité la demande d'accès à la dernière mise à jour.

3) Convention Territoire Globale 2026/2027

La Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier (CC-SCMB) propose aux communes membres de signer une convention permettant de définir un projet global sur le territoire, ainsi que ses modalités de mise en œuvre, sur des thématiques telles que :

- La petite enfance,
- L'enfance,
- La jeunesse,
- La solidarité,
- La parentalité,
- Le lien social,
- Le logement,
- L'accès aux droits et services,

pour lesquelles la Caf apporte une expertise.

La convention a pour but de construire ensemble un projet social de territoire qui répond aux attentes de nos habitants.

Après avoir entendu l'énoncé des faits, nous décidons à l'unanimité de

- **renouveler** la CTG pour l'année 2026/2027
- **autoriser** Madame le Maire à faire toutes démarches nécessaires et à signer tous documents utiles

4) Convention d'occupation du sous-sol de la mairie

Afin d'encadrer l'utilisation du sous-sol de la mairie, une convention a été rédigée et coconstruite avec l'association des propriétaires. Après discussion, cette convention n'ayant pas besoin d'apporter de modifications particulières, est validée à l'unanimité et sera proposée pour signature à l'association concernée.

Monsieur Vincent JACQUET signale que la cuve de fioul se trouve dans les lieux. Il propose de mettre un panneau « INTERDICTION DE FUMER ».

5) Bail épicerie « Chez Simone »

Afin d'encadrer l'utilisation du bâtiment de l'ancienne boulangerie par l'association Chez Simone et après conseils auprès d'un juriste, il est proposé d'établir un bail commercial qui précise les modalités et obligations des deux parties.

Madame DAILLY et Monsieur CACCIABUE, membres du copil, ne peuvent prendre part à cette décision et sont invités à sortir.

Après lecture du projet à l'assemblée, il est décidé de modifier l'article 5 : loyer. Il est proposé de définir un loyer progressif :

- 1 200€ la première année (2026)
- 2 400€ les années suivantes (à partir de 2027).

A compter de 2028, les loyers seront indexés à l'ILC.

L'appel sera trimestriel. La possibilité d'une demande de subvention exceptionnelle pour un projet ou manifestation particulière restera ouverte.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

6) Déclassement d'un chemin communal du domaine public

Afin de faciliter la vente d'une maison située 46 chemin des Bruyères, les héritiers sollicitent la commune afin de pouvoir acheter ou échanger la partie de chemin communal qui passe à travers les bâtiments (situé entre la parcelle C107 et les parcelles C108 et C109 du plan joint). Aujourd'hui, cette partie de chemin est utilisée uniquement par les occupants de la maison.

Madame le Maire explique qu'afin de pouvoir vendre ou échanger cette partie de chemin, il convient dans un premier temps de la déclasser du domaine public.

Dans le même temps, Antoine BELICARD propose de vérifier que le hangar situé dans la parcelle en bout de chemin, non utilisé à ce jour, dispose bien d'un autre accès en cas de besoins futurs.

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité le déclassement de cette partie de chemin communal et décide de l'inscrire dans le domaine privé de la commune.

7) Avancement de grade

L'agent Christophe ROTIVAL peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 11 février 2026. Son poste d'Agent Technique Principal de 2^{ème} classe peut évoluer en un poste d'agent Technique de 1^{ère} classe. Pour cela, il est nécessaire de saisir le CST afin de supprimer son poste actuel et de créer un poste équivalent à son avancement.

Après exposé à l'assemblée, il est décidé à l'unanimité de

- promouvoir l'agent ROTIVAL à compter du 1^{er} mai 2026
- de saisir le CST pour la suppression / création de poste

8) Suppression / création de poste

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire, suite à l'accord du CST, de supprimer le poste non titulaire de rédacteur principal de 1^{ère} classe de 20h hebdomadaire suite à l'embauche d'un nouvel agent.

Madame le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste non titulaire de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 20h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2026 et de créer un poste non titulaire de rédacteur principal de 2^{ème} classe de 16h hebdomadaire à compter de cette même date.

L'assemblée délibérante valide cette proposition.

9) Questions diverses

➤ SACEM

Une redevance réduite concernant les manifestations de la commune a été proposée. Aucune manifestation musicale n'étant envisagée, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition

➤ AMEL

L'entreprise a réalisé un devis pour le changement des luminaires du hangar. Après discussion, le devis est validé à l'unanimité.

L'entreprise a également fait un devis pour le changement des circuits d'eau des toilettes publiques et l'installation d'un chauffage pour garder le local hors-gel. Après discussion et compte tenu de la période estivale qui arrive, il est décidé d'étudier davantage les possibilités (tresse chauffante) et l'intérêt de garder ce local HG.

➤ SALLE DES FETES

L'inventaire de fin d'année a été réalisé par Joelle DAILLY et Cyril THUILLIERE. Le conseil valide l'achat de la vaisselle manquante.

➤ **CIMETIERE**

5 tombes ont été récupérées suite à la procédure d'abandon. Les travaux pour la remise en état sont à prévoir.

➤ **DEVIS VALIDES**

VAD Collectivité : une vitrine extérieure au cimetière pour un montant de 150€ HT

ONF : travaux d'entretien de plantation pour l'année 2026 dans le cadre du programme pluriannuels pour un montant de 2 780€ HT

DESAUTEL : le remplacement et l'entretien des extincteurs pour un montant de 593.76€ HT

SODEC : Remplacement du vase d'expansion sur une pompe à chaleur communale pour un montant de 225.37€ HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET



Le Maire,
Michèle DORIN

